

Application des Consignes sanitaires à la Cordelière en date du 22 octobre 2020

A partir des éléments de la DDCSPP et de la Préfecture

Centre de loisirs La Louette :

- **Les déplacements :**

Les sorties de plus de 6 personnes, encadrement compris sont interdites.

L'utilisation des gymnases est autorisée à plus de 6 enfants en respectant la règle de 4 m2 de distance

- **Fermeture du centre :**

Impérativement à 20h45 après le départ des enfants à 20h30 ce qui implique l'annulation ou le changement d'heure des veillées.

- **Désinfection :**

Elle est déjà en vigueur mais doit être renforcée.

Salle Oxy'jeunes :

- **Déplacements :**

Les sorties pédestres se feront par groupes de cinq jeunes et un animateur

Les sorties en groupe en véhicule se feront par groupe cinq jeunes et un animateur

L'utilisation des gymnases est autorisée à plus de 6 jeunes en respectant la règle de 4 m2 de distance

- **Les soirées :**

Interdites au-delà de 20h30

- **Fermeture de la salle :**

Impérativement à 20h45 après le départ des jeunes à 20h30 ce qui implique l'annulation ou le changement d'heure des veillées.

- **Respect des mesures sanitaires :**

Le port du masque ainsi que la distanciation déjà en vigueur seront renforcés.

La désinfection des locaux et du matériel sera également renforcée.

A NOTER Les conditions d'accueil dans les locaux de la Louette et d'Oxy'jeunes restent inchangées.

La Cordelière :

- **Mesures sanitaires :**

Le port du masque ainsi que la distanciation déjà en vigueur seront renforcés.

La désinfection des locaux et du matériel sera également renforcée.

- **Salle d'activité rez de chaussée :**

Dorénavant limitée à 12 personnes assises ou 6 debout en mouvement.

- **Salle d'activité du premier étage :**

Dorénavant limitée à 8 personnes assises et aucune personne en mouvement.